

# Annexe au protocole sanitaire national

Mise à jour le 2 Novembre 2020

Cette annexe présente les nouvelles mesures spécifiques à notre école, elle complète le protocole sanitaire national. Toutes ces mesures peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de l'épidémie et des consignes gouvernementales.

## 1) Port du masque

Le port du masque est désormais **obligatoire pour tous les enfants du CP au CM2**, sur le temps scolaire et périscolaire, en classe et dans la cour. Les dispositifs annexes de type visière ou autres étant peu efficaces, ne sont pas autorisés. Les enfants sont autorisés à retirer leur masque pendant un court moment à la récréation pour pouvoir boire et prendre leur goûter.

**Le changement de masque doit se faire à la mi-journée :**

- Les enfants qui ont mangé à la maison reviennent à l'école à 13h20 **avec un masque propre.**
- Les enfants qui ont mangé à la cantine changeront leur masque en classe à 13h20 avec leur enseignante.

## 2) Entrées et sorties

\* **Afin de limiter le regroupement des élèves et de leurs parents à l'entrée** de l'école, le dispositif mis en place en mai dernier est reconduit :

Elèves de Mme Renard <b>Maternelle</b> <b>Grille côté parking</b> Entrée à <b>8H50</b> et <b>13H20</b> Sortie à <b>11H50</b> et <b>16H20</b>	Elèves de Mme Lecoester <b>CP CE1 CE2</b> <b>Grille côté église</b> Entrée à <b>8H50</b> et <b>13H20</b> Sortie à <b>11h55</b> et <b>16h25</b>	Elèves de Mme Meire <b>CE2 CM1 CM2</b> <b>Grille côté église</b> Entrée à <b>8H55</b> et <b>13H25</b> Sortie à <b>12h00</b> et <b>16h30</b>
--	--	---

\* **Etant en « confinement » et en plan vigipirate « alerte attentat »** merci de respecter **impérativement** ces horaires et **de ne pas rester aux abords de l'école** une fois votre enfant déposé ou récupéré.

\* « Par arrêté préfectoral, **le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles**, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture des établissements. »

\* La grille d'entrée côté église sera surveillée par Marie ou Constance. **L'accès des familles aux locaux est restreint.** Si vous êtes autorisés à rentrer, **le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires.**

\* Les enfants d'une même fratrie peuvent **entrer ensemble** pour éviter les rassemblements inutiles devant l'école. En cas de fratrie à amener en maternelle, les enfants plus âgés sont autorisés à traverser la cour pour rejoindre directement leur salle de classe.

\* **En élémentaire :** Mme Lecoester et Mme Meire seront dans le couloir pour encadrer le lavage des mains. En attendant le début des cours, les enfants s'installeront à leur place sous la surveillance d'Aurore et Gaëtanne (AVS).

\* **En maternelle, les parents sont autorisés à rentrer dans la cour.** Les enfants sont récupérés par la maitresse à la porte. Le lavage des mains est assuré par Kathy (Atsem).

\* **Sortie en élémentaire :** les parents doivent attendre **devant les grilles** à un mètre de distance minimum les uns des autres. (cf marquage au sol)

\* **Sortie en maternelle :** les parents doivent attendre **dans la cour** à un mètre de distance minimum les uns des autres. (cf marquage au sol)

\* Le lavage des mains ne se fera plus à l'école **avant les sorties, les enfants se laveront les mains en rentrant à la maison** (sauf pour les enfants qui vont à la cantine).

## 2) Récréations

Les enseignantes accompagnent les enfants aux toilettes, **vérifient le lavage des mains avant et après les récréations.**

**Afin de limiter le brassage entre les classes, un dispositif de récréations séparées est mis en place :**

Elèves de Mme Renard <b>Maternelle</b> <b>Cour côté parking</b> Matin <b>10H30/11H</b> Après-midi <b>15H/15H30</b>	Elèves de Mme Lecoester <b>CP CE1 CE2</b> <b>Cour côté église</b> Matin <b>10H40/11H</b> Après-midi <b>15H10/15H30</b>	Elèves de Mme Meire <b>CE2 CM1 CM2</b> <b>Cour côté église</b> Matin <b>10H20/10H40</b> Après-midi <b>14H50/15H10</b>
--	--	---

## 3) Activités physiques et sportives

Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré : **une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive est la règle. Seuls les sports permettant de respecter cette distanciation peuvent être pratiqués.** Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont interdites.

## 4) Garderie

**Les inscriptions se font à la mairie obligatoirement une semaine à l'avance.** Les enfants seront sous la surveillance de Marie et Constance. Les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans les locaux. Dans la garderie, les enfants sont regroupés par classe.

Constance amènera les enfants **dans les classes à 9h00** afin d'échelonner l'arrivée des élèves.

Les agents municipaux viendront chercher les enfants de la garderie directement **dans leur classe** à 16h20.

## 5) Cantine

Les inscriptions se font à la mairie **obligatoirement une semaine à l'avance.**

A la cantine, les enfants seront attablés **par classe.**

Constance et Magalie récupéreront les élèves de Mme Lecoester à 11h50 et ceux de Mme Meire à 11h55 dans leur classe pour les emmener aux toilettes puis directement à la cantine.

Kathy récupèrera les élèves de maternelle dans la classe à 11h55 pour les emmener directement à la cantine.

Comme d'habitude les enfants seront passés aux WC et auront lavés leurs mains.

La sortie de la cantine se fera également en groupes. Les deux cours de l'école seront utilisées en cas de petite récré et les « groupes classes » séparés pour limiter le brassage des élèves.

**Les locaux seront nettoyés et désinfectés après chaque service.**

## 6) Précautions particulières

**Vêtements :** Afin de limiter les contacts entre les élèves et les adultes, veillez à chausser les enfants les plus jeunes de **chaussures sans lacet. Les tenues doivent permettre aux élèves d'être parfaitement autonomes** : pantalon à enfiler seul, pas de salopette, de combinaison, de ceinture...

**Goûter :** Veillez à ce que les boîtes à goûter et les bouteilles d'eau soient **faciles à ouvrir** par votre enfant.

## 7) Communication avec les familles

\* En tant qu'acteur de cette reprise, nous vous demandons **de prendre tous les jours la température de votre enfant avant de l'amener en classe. N'amenez pas votre enfant à l'école s'il a de la fièvre.**

\* **En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école (enfant concerné ainsi que leurs frères et sœurs scolarisés).** Les enfants pourront revenir à l'école dès que les résultats négatifs seront connus.

\* **Si un élève ou un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifié comme contact à risque, les enfants du foyer ne doivent pas se rendre à l'école.**

**Dans ces deux cas, la directrice d'école doit être informée par téléphone : 03.21.88.07.91 ou par mail.**

\* **En cas de symptôme à l'école,** l'enfant sera isolé et masqué et la famille appelée afin de venir le récupérer dans les plus brefs délais. En fonction de la situation, l'ARS accompagnera l'école dans les mesures à prendre : recherche de cas contacts, tests systématiques ...

\* **Si des cas sont confirmés, une classe ou l'école peut être fermée par les autorités.**

\* **En cas d'absence de votre enfant ou de fermeture de classe, la continuité pédagogique est assurée,** l'enseignante rentrera en contact avec vous par mail pour vous communiquer les activités à réaliser à la maison.

\* **Pour le retour de l'enfant à l'école, une attestation sur l'honneur vous sera envoyée.** Elle remplace le certificat médical ou le résultat de test et devra être complétée et signée. **Sans cette attestation, votre enfant ne pourra réintégrer sa classe.**

Pour toutes demandes d'informations, nous vous transmettons le numéro de l'ARS :

**ARS des Hauts de France  
0 809 40 20 32**